

Procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 juin 2020 à 17h30

Date de la convocation : 09 juin 2020

Présents : Claude ESCAPE, Xavier BOURREC, Laurent MONTAGNE, Arnaud BINOCHE, Aline BARBIER, Francis GUERLIN, Gina CALICIURI, Valérie SALIES, Anne-Françoise ROGER, Alain CASTAGNE

Absents : Néant

Procurations : Aurélie HORS a donné procuration à Claude ESCAPE

Secrétaire de séance : Xavier BOURREC

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 26 mai 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

1°- Désignation des délégués aux syndicats

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au renouvellement complet de celui-ci, il est nécessaire de désigner les représentants de la commune au sein des syndicats intercommunaux suivants :

- Parc Naturel Régional Pyrénées catalanes (PNR)
- Syndicat Mixte Canigó Grand Site
- Service Public d'Assainissement Non Collectif 66 (SPANC66)
- Syndicat intercommunal pour la promotion des langues catalane et occitane (SIOCCAT)
- Syndicat Départemental d'Energies et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL66)

Monsieur le Maire rappelle les fonctions de chaque syndicat ainsi que les périodicités et modalités des réunions organisées par ceux-ci. Il propose au conseil municipal de désigner ses représentants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne les délégués comme suit :

- | | | |
|---------------------|-----------------------------|------------------------------|
| - PNR | Titulaire : Claude ESCAPE | Suppléant : Laurent MONTAGNE |
| - Canigó Grand Site | Titulaire : Alain CASTAGNE | Suppléant : Arnaud BINOCHE |
| - SPANC66 | Titulaire : Arnaud BINOCHE | Suppléant : Aline BARBIER |
| - SIOCCAT | Titulaire : Aline BARBIER | |
| - SYDEEL66 | Titulaire : Francis GUERLIN | Suppléant : Alain CASTAGNE |

2°- Demande de subventions pour les travaux de réparation liés à la tempête Gloria

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux dégâts provoqués par la tempête Gloria, un dossier de demande de subventions a été réalisé afin de financer la réalisation des travaux sur les biens non assurables.

Pour la commune, cette demande de financement porte sur trois voies communales (ancienne route de Corneilla, chemin des Mailloles et chemin del Mener) pour un montant total de travaux de 70 839.32 € hors taxes.

Le Plan de financement arrêté serait le suivant :

- Etat (Dotation de solidarité) : 16 645.45 € (24%)
- Département : 29 400.00 € (41%)

- Région : 10 626.00 € (15%)
- Autofinancement : 14 167.87 € (20%)

Afin de compléter le dossier de demande de subvention, il est nécessaire que le conseil municipal approuve le montant des travaux ainsi que le plan de financement et sollicite les aides auprès des différents financeurs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve sans réserve les travaux à réaliser pour un montant de 70 839.32 € hors taxes ainsi que le plan de financement présenté, et sollicite l'aide financière la plus élevée possible de l'Etat, de la Région et du Département.

3°- Refacturation des travaux de dégagement du chemin de la chapelle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors du passage de la tempête Gloria, un mur en pierre soutenant la parcelle appartenant à Mme SALIES Sophie s'est partiellement effondré sur le chemin communal de la Chapelle.

Suite à plusieurs contacts avec cette propriétaire, et compte tenu du fait que celle-ci n'avait pas la possibilité de faire effectuer dans des délais raisonnables la remise en état des lieux, il a été convenu de faire déblayer les gravats par les employés communaux sous réserve que Mme SALIES prenne en charge les frais relatifs à cette intervention d'un montant total de 1 164.36 € détaillés comme suit :

- Mise à disposition de pelle mécanique : 3 jours x 145 € = 435 €
- Mise à disposition d'un employé : 8h x 3 jours x 15.39 € = 369.36 €
- Mise à disposition d'un camion : 3 jours x 120 € = 360 €

Monsieur le Maire précise que Madame SALIES Sophie a donné son accord sur ce chiffrage. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la réalisation des travaux de dégagement du chemin de la chapelle par les employés communaux ainsi que la facturation de la prestation à Madame SALIES Sophie pour un montant de 1 164.36 €.

4°- Délégations au Maire

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au maire certaines des attributions de cette assemblée.

Afin de faciliter le bon fonctionnement de l'administration communale, il invite le conseil municipal à examiner cette possibilité et à se prononcer.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la délégation au maire pour la durée de son mandat dans les domaines suivants mentionnés à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- 1°- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ou assimilés ;
- 4°- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 6°- de passer les contrats d'assurance ;
- 8°- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9°- d'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;
- 11°- de fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- 14°- de fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;
- 16°- d'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, quel que soit le type de juridiction et de niveau ;
- 24°- d'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 26°- de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ;

5°- Bail de location d'un terrain agricole

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Monsieur Jérémy TISSIER et de Madame Rozenn FEUNTEUN qui souhaitent louer la parcelle communale cadastrée section B n° 128 afin de cultiver un potager. Cette parcelle a accès au canal d'arrosage et n'est actuellement pas utilisée par la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la location de la parcelle B 128 à Monsieur TISSIER Jérémy et à Madame FEUNTEUN Rozenn à compter du 1^{er} juillet 2020 moyennant un loyer annuel de 60 €. Les locataires prendront également en charge la taxe d'arrosage du terrain. Cette location fera l'objet d'un bail précaire d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Il devra bien être précisé sur le bail l'interdiction de stationner une caravane sur le terrain ainsi que l'impossibilité de construire un quelconque bâtiment. Le terrain devra être entretenu et remis en état en cas de détérioration ou de modification.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à rédiger et à signer le bail de location.

6°- Proposition pour la création d'un site internet de la commune

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain CASTAGNE qui présente la proposition dressée par la société KATHER PRODUKTIES pour la création d'un site internet pour la commune. Cette société a réalisé le site de la commune de Baillestavy qui correspondrait au style de prestation souhaitée pour la création du site internet de la commune.

Le devis est arrêté à 1 165.50 € hors taxes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de la société KATHER PRODUKTIES pour un montant total de 1 165.50 € hors taxes pour la création du site internet de la commune.

Cette dépense devra être inscrite au budget primitif 2020.

7°- Proposition de membres pour la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de proposer des personnes afin de remplir la fonction de commissaire titulaire ou suppléant au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer les personnes suivantes :

- Laurent MONTAGNE
- Francis GUERLIN
- Arnaud BINOCHÉ
- Gina CALICIURI
- Louis VERGES
- Stéphane GOXE
- Alain CASTAGNE
- Valérie SALIES

- Anne-Françoise ROGER
- Xavier BOURREC
- Guy CAROL
- Michel PASTOR

8°- Création des commissions communales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de définir les commissions communales à créer et de désigner les membres de celles-ci.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer les commissions communales comme suit :

- **Commission Eau et Assainissement : Arnaud BINOCHÉ, Xavier BOURREC, Anne-Françoise ROGER, Laurent MONTAGNE, Francis GUERLIN**
- **Commission Communication, animation, tourisme : Alain CASTAGNE, Anne-Françoise ROGER, Aline BARBIER, Valérie SALIES**
- **Commission Urbanisme, aménagement du territoire : Arnaud BINOCHÉ, Laurent MONTAGNE, Xavier BOURREC, Aline BARBIER**

La Présidence de l'ensemble de ces commissions est assurée par le Maire.

9°- Questions diverses

Néant.

Après examen de l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Le Maire, Claude ESCAPE	Arnaud BINOCHÉ	Xavier BOURREC	Alain CASTAGNE	Gina CALICIURI	Laurent MONTAGNE
Anne- Françoise ROGER	Francis GUERLIN	Aline BARBIER	Valérie SALIES	Aurélié HORS	